

ANNEXE 2

Trame :

Rapport du contrôle de la station

Contrôle n°

date du jour contrôle : XX/XX/XXXX

Effectuer par :

Signature

Date :

1 .PRESENTATION DE LA MISSION DE CONTROLE

Dans le cadre de sa mission de police de l'eau, les services de l'État (DDT 67 / DREAL Grand-Est) réalisent des contrôles inopinés permettant d'évaluer la conformité des systèmes d'assainissement (traitement, collecte et suivi des sous-produits) du département du Bas-Rhin par rapport aux exigences réglementaires.

Elle confie cette mission de contrôle du système de traitement à l'entreprise :

A compléter : Nom de l'entreprise :

2 .INFORMATIONS CONCERNANT LE SITE A CONTRÔLER

Nom de la Station :

Commune d'implantation de la Station :

Taille de la station :kg/j de DBO₅

Maître d'ouvrage :

Exploitant :

3 .PRESTATION COMPOSANT LE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT

Un bilan « 24 heures » en entrée et sortie de station (point réglementaire A3 et A4), au niveau du ou des déversoir(s) d'orage en tête de station (point A2), et s'il existe, du by-pass de la station (A5) et apports extérieurs file eau (A7) pour les paramètres suivants :

pH, débit, T°(en sortie uniquement), MES, DBO₅, DCO, N-NH⁴⁺, N-NTK, NGL, N-NO₂, N-NO₃,

P-Ptot

Sur demande du service police de l'eau compétent, un prélèvement et l'analyse d'un échantillon d'eau en amont et aval du cours d'eau recevant les rejets du dispositif de traitement afin de connaître l'impact du rejet sur le milieu récepteur.

4 .RÉSULTATS DU CONTRÔLE

4.1 .RÉFÉRENTIEL D'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Se reporter à l'arrêté préfectoral (AP) d'autorisation de rejet portant les prescriptions particulières de la station traitement en application de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement.

Un exemplaire de cet AP vous sera fourni dans les 15 jours précédant le contrôle inopiné.

4.2 .RÉSULTATS : TABLEAU A COMPLÉTER

Paramètres	Unité	A2	A3	A5	A4	A7	Rejet total vers le milieu naturel	Rendement %	Limites
Débit	m³/j								
pH									
Température	°C								
DBO5	mg/l								
	kg/j								
DCO	mg/l								
	kg/j								
MES	mg/l								
	kg/j								
N-NH ⁴⁺	mg/l								
	kg/j								
N-NTK	mg/l								
	kg/j								
NGL	mg/l								
	kg/j								
N-NO ²⁻	mg/l								
	kg/j								
N-NO ³⁻	mg/l								
	kg/j								
P-P _{tot}	mg/l								
	kg/j								

Les déversements éventuels au niveau des points A2 et A5 doivent être intégrés dans les calculs de concentrations et de rendement en sortie de station de traitement. Pour ce faire, on pourra considérer que les concentrations des effluents déversés à ces deux points sont les mêmes que celles mesurées au point A3.

5 .CONCLUSION

6 .REMARQUES ÉVENTUELLES :

(visuel, olfactif et auditif concernant d'une manière générale les infrastructures de la station)

Date :

Signature :